

Conditions Générales de Vente et de Services

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Services (CGV) définissent les dispositions qui régissent toute vente de matériels, de logiciels et/ou de services par **NETIA** conformément aux lois et réglementations applicables. Des conditions particulières, disponibles sur www.netia.com, s'appliquent en complément pour ce qui concerne les Services de Maintenance.

Dans ces CGV, **NETIA** désigne l'éditeur de logiciels **NETIA**, société anonyme française, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 478757 966. et / ou l'une de ses filiales.

NB: Les titres sont insérés uniquement par commodité En cas de difficulté résultant d'une interprétation contradictoire entre un titre et toute rubrique ou tout passage d'une section, le titre sera déclaré nulle et non avenu.

1. DEFINITIONS

Les termes suivants doivent être compris ici selon leurs définitions respectives ci-dessous :

- « Client » = personne morale ayant passé commande de matériels, logiciels et/ou services à **NETIA**.
- « Documentation » = tous les manuels techniques, fonctionnels et d'utilisation fournis par **NETIA** avec les Logiciels **NETIA** sous forme électronique et disponibles en ligne pour les employés autorisés du Titulaire.
- « Licence(s) » = droit non exclusif d'utiliser une copie d'un (ou plusieurs) élément(s) Logiciel(s) **NETIA** et de la Documentation conformément aux obligations applicables.
- « Logiciel(s) NETIA » = tout ensemble de données, d'instructions, de processus, de bibliothèques, d'applications, de scripts ou de programmes conçus, développés, documentés, publiés, vendus, diffusés et entretenus par NETIA
- « Titulaire » = Client ayant passé commande(s) de Logiciels
 NETIA conformément à des propositions commerciales officielles de NETIA, ayant respecté toutes les conditions de paiement spécifiées sur les factures NETIA et utilisant lesdits Logiciels NETIA pour ses opérations.

2. CADRE CONTRACTUEL

- 1. Tout bon de commande reçu par voie électronique et faisant référence à une proposition commerciale valide de **NETIA** implique l'acceptation par le Client des présentes CGV et la renonciation du Client à l'application de ses propres conditions générales d'achat.
- **2.** Un Client qui n'accepte pas pleinement les présentes CGV doit s'abstenir d'envoyer des bons de commande à **NETIA**. Aucune dérogation aux présentes CGV, ni aux CP applicables, ne sera possible sans l'acceptation formelle d'un représentant autorisé de **NETIA**, spécifiquement mentionné dans une proposition commerciale valable.
- **3.** Les présentes CGV ne peuvent en aucun cas lier **NETIA** à un Client, pour quelque raison que ce soit, sans l'acceptation par **NETIA** d'un bon de commande valide du Client faisant référence à une proposition commerciale valable de **NETIA**.
- **4.** Le cadre contractuel comprend les documents suivants, par ordre de priorité décroissante:

- (i) Les propositions commerciales de **NETIA**.
- (ii) Les présentes CGV complétées, le cas échéant, par les CP pour les Services de Maintenance.
- (iii) Les bons de commande du Client.

En cas de divergence, le document de rang supérieur dans l'ordre de priorité prévaudra.

- **5.** Si une ou plusieurs dispositions du cadre contractuel devaient être déclarées invalides au regard d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive rendue par un tribunal compétent, toutes les autres dispositions resteraient pleinement en vigueur.
- **6.** Une commande acceptée par **NETIA** ne peut être modifiée, ni annulée, en tout ou partie, par le Client sans l'accord préalable expresse et écrit de **NETIA**.
- 7. Le Client reconnait que la tolérance par **NETIA** d'une situation n'accorde aucun droit à quiconque et ne peut être interprétée comme une renonciation de **NETIA** à quelque droit que ce soit.

3. CONDITIONS D'UTILISATION DES LOGICIELS NETIA

- 1. Il relève de la responsabilité exclusive du Titulaire de s'assurer que les Logiciels **NETIA** sont utilisés conformément aux présentes CGV, aux instructions fournies dans la Documentation et à toutes les dispositions légales en tant dans les pays d'origine des Logiciels **NETIA** que dans les pays où ils sont utilisés.
- 2. Le Titulaire s'engage à tenir **NETIA** informé des types et quantités de Logiciels **NETIA** qu'il utilise, du nombre de ses utilisateurs et de toute information permettant d'évaluer s'il utilise les Logiciels **NETIA** dans des conditions appropriées.
- **3.** Le Titulaire reconnait avoir choisi les Logiciels **NETIA** sur la base des informations mises à sa disposition qu'il reconnait comme suffisantes.
- **4. NETIA** ne prétend pas que ses logiciels répondent pleinement aux besoins du Titulaire, ni qu'ils sont totalement exempts de défauts cachés. **NETIA** garantit uniquement la conformité de ses logiciels avec la Documentation, à condition que l'Environnement d'Exploitation réponde aux exigences minimales.
- **5.** Le Titulaire reconnait disposer des compétences et des structures nécessaires pour utiliser sous sa seule responsabilité les Logiciels **NETIA** dont il a acquis des Licences. Par conséquent, il assume pleinement tous les risques concernant les résultats et les performances des Logiciels **NETIA** qu'il utilise et ne saurait en tenir **NETIA** responsable.
- **6.** Les Licences d'utilisation des Logiciels **NETIA** sont accordées dans le monde entier par **NETIA**. Elles sont nominatives, non transférables et non exclusives. Elles ne peuvent être prêtées ou louées par le Titulaire à aucun tiers.
- 7. Le Titulaire n'acquière aucun droit sur les Logiciels **NETIA** autre que le droit non exclusif de les utiliser dans les conditions et limites énoncées dans la documentation, les



présentes CGV et/ou dans un contrat de licence distinct signé par des représentants autorisés des deux parties.

- 8. Les Licences sont accordées à partir du jour où les Logiciels NETIA sont mis à la disposition du Titulaire par un représentant autorisé de NETIA, pour la période spécifiée dans la proposition commerciale de NETIA et rappelée sur la facture, dans la limite de la période légale française de protection des droits de propriété intellectuelle et des droits d'auteur, et sous réserve du respect par le Titulaire de toutes ses obligations envers NETIA.
- **9.** L'installation et la configuration de tout élément des Logiciels **NETIA** sont effectuées par le Titulaire conformément aux indications et recommandations fournies dans la Documentation. Le Titulaire peut obtenir l'assistance de **NETIA** pour le faire, sous réserve de propositions commerciales et de bons de commande spécifiques.

4. FOURNITURE, TRANSPORT ET RECEPTION

- 1. NETIA ne fabrique aucun matériel. Tout matériel acquis au travers de NETIA est soumis aux conditions de livraison, de transport, de réception et de transfert de propriété précisées dans la proposition commerciale sur la base des conditions proposées par les fabricants.
- 2. NETIA met ses logiciels à disposition du Client exclusivement par voie électronique. Les traces de téléchargements complets réussis dans les systèmes d'enregistrement automatiques de NETIA font foi.
- **3.** Sauf indication contraire dans la proposition commerciale de **NETIA**, la bonne réception des services (à l'exception des Services de Maintenance décrits dans les CP les concernant) est formalisée par la signature d'un représentant autorisé du Client sur un document attestant de leur conformité à la commande. Le Client s'engage, avant de passer commande d'un service, à communiquer à **NETIA** tout critère spécifique pour son acceptation.

5. COOPERATION

- **1. NETIA** et le Client collaboreront de bonne foi, notamment en se transmettant dans les meilleurs délais toutes les informations pertinentes et utiles.
- 2. NETIA et le Client s'informeront mutuellement et négocieront de bonne foi en cas de modification substantielle des circonstances affectant l'exécution de leurs obligations respectives.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

- 1. NETIA possède tous les droits de propriété intellectuelle et les droits d'utilisation nécessaires pour exécuter toute commande, telle que décrite dans la proposition commerciale correspondante.
- 2. NETIA ne transfère jamais aucune propriété intellectuelle dans le cadre de ses ventes. Tous les droits de propriété intellectuelle, droits d'auteur, marques de commerce, logos, noms commerciaux, brevets ou signes distinctifs apparaissant sur ses logiciels ainsi que sur toute la documentation, restent la propriété entière et exclusive de NETIA.
- **3.** Le Client doit s'abstenir de toute utilisation des signes distinctifs de **NETIA** sans obtenir le consentement écrit préalable d'un représentant autorisé de **NETIA**.

- **4.** Tous les droits de propriété intellectuelle, marques déposées, noms commerciaux, logos, brevets ou signes distinctifs liés aux produits tiers restent la propriété de leurs propriétaires respectifs, que le Client accepte de respecter, dégageant **NETIA** de toute responsabilité en la matière.
- **5.** Le Client s'engage à utiliser tout matériel, logiciel et / ou résultat tangible de services fournis par **NETIA** conformément à toutes les obligations contractuelles, lois et réglementations applicables, et sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'aucune partie prenante, ni dans le pays d'origine du matériel, des logiciels et des résultats tangibles des services, ni dans le pays où ils sont utilisés, ni dans les pays où les produits fabriqués à partir de ceux-ci sont distribués.
- **6.** Le Client s'engage à défendre et protéger **NETIA**, et à assumer la responsabilité de tous dommages, pertes, règlements, indemnités, actions, frais, dépenses, frais et rémunérations qui pourraient être encourus dans le cadre de toute action intentée par un tiers alléguant que le Client a enfreint une réglementation ou des droits de propriété intellectuelle lors d'une négociation avec **NETIA**, lors de l'exécution d'une commande par **NETIA**, ou lors de l'utilisation du matériel, des logiciels ou des résultats tangibles de services fournis par **NETIA**.
- **7. NETIA** détient tous les droits de propriété intellectuelle sur ses logiciels et se réserve donc le droit exclusif de modifier leur code source pour corriger des erreurs ou améliorer des fonctionnalités.
- **8.** Le Titulaire n'est pas autorisé à modifier, traduire, analyser, décompiler ou désassembler les Logiciels **NETIA** à des fins autres que l'obtention d'informations pour l'inter-opérer avec un logiciel tiers. De tels actes sont soumis à l'accord écrit d'un représentant autorisé de **NETIA** et seront limités aux éléments des Logiciels **NETIA** absolument nécessaires pour obtenir le résultat escompté. Ils doivent être effectués pour le seul bénéfice du Titulaire autorisé.
- **9.** Le Client n'est pas autorisé à transmettre ou à faire des copies, totales ou partielles, des Logiciels **NETIA** à des fins autres que leur déploiement sur l'ensemble de leurs opérations ou la sécurisation desdites opérations dans les limites des inventaires.
- 10. Aucune information obtenue de **NETIA** par un Client ne peut être utilisée, ni communiquée à un tiers, pour concevoir, développer, publier ou commercialiser un logiciel similaire à tout élément des Logiciels **NETIA** ou pour toute action qui porterait atteinte aux droits de propriété intellectuelle de **NETIA**.

7. PRIX, FACTURES, PAIEMENTS ET PENALITES

- **1.** En contrepartie de la bonne exécution d'une commande, le Client paie à **NETIA** le prix incluant tous les frais annexes et toutes les taxes (prix TTC) mentionné sur la facture, dans la devise qui y est indiquée.
- 2. Nonobstant le transfert au Client de tous les risques sur un matériel dès sa livraison, le transfert de propriété dudit matériel ne sera effectif qu'après paiement intégral de toutes les factures le concernant.
- **3.** Les Licences sont accordées sous réserve du paiement des factures correspondantes.



- **4.** En cas de déplacement de ses salariés, les propositions de services de **NETIA** préciseront la durée du voyage. Les frais de voyage, d'hébergement, de transport et de repas seront à la charge du Client sur justificatif de dépenses. **NETIA** s'engage à limiter ces dépenses à un montant raisonnable, en toute transparence pour le Client.
- **5.** Les prix indiqués dans une proposition commerciale de **NETIA** sont fermes et ne peuvent être révisés pendant sa période de validité. Une proposition commerciale de **NETIA** mentionne toujours sa propre date d'expiration.
- **6.** Toute modification des livrables après réception d'un bon de commande par **NETIA** entraînera l'envoi d'une proposition commerciale de régularisation, qui devra alors faire l'objet d'un bon de commande complémentaire.
- **7.** Les prestations sont facturées selon les modalités précisées dans la proposition commerciale.
- **8.** Tous les paiements sont effectués par virement bancaire sur le compte **NETIA** mentionné sur la facture.
- **9.** Le paiement doit être effectué dans les 30 jours suivant la date de facturation.
- **10.** En cas de retard de paiement, les pénalités seront égales aux intérêts, au taux de la Banque Centrale Européenne à la date de facturation majoré de 10 points, calculés sur le temps écoulé entre le premier jour suivant la date limite de paiement et le jour du paiement réel. Des frais de recouvrement de 40 (quarante) euros seront ajoutés.

8. **GARANTIES**

- **1.** Le matériel fourni par **NETIA** est garanti par ses fabricants. Les conditions de garantie sont jointes aux propositions commerciales.
- 2. Étant donné la sophistication des Logiciels **NETIA**, **NETIA** ne garantit pas qu'ils fonctionneront de manière totalement exempte d'erreurs et / ou sans aucune interruption. Le Client est invité à commander des services de maintenance et de support.
- ${\bf 3.}\ {\rm Les}\ {\rm services}\ {\rm vendus}\ {\rm par}\ {\bf NETIA}\ {\rm sont}\ {\rm des}\ {\rm engagements}\ {\rm de}\ {\rm moyens}.$

9. **RESPONSABILITES**

- **1. NETIA** s'engage à respecter, lors de l'exécution d'une commande, les modes opératoires indiqués par le Client, s'ils ne contredisent pas les obligations induites par le cadre contractuel (Article 2 des présentes CGV), ni les lois et règlementations applicables.
- 2. NETIA décline toute responsabilité, à la fois en son nom et au nom de ses employés ou sous-traitants, pour tout dommage corporel, matériel ou immatériel, survenu durant, ou suite à, l'exécution d'une commande, tant que les modes opératoires susmentionnés auront été respectés.
- **3.** En cas de condamnation de **NETIA** par un tribunal pour faute commise lors de l'exécution d'une commande, pour quelque raison que ce soit, **NETIA** ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des dommages et intérêts supérieurs au montant, hors TVA, payé par le Client à **NETIA** dans le cadre de la commande, dont l'exécution a causé le préjudice.

- **4. NETIA** ne peut être tenu responsable que des dommages directs, prévisibles, personnels et certains subis par le Client. **NETIA** ne peut être conduit à compenser les dommages indirects qui pourraient survenir, tels que dommages financiers ou commerciaux, pertes de clients, litiges commerciaux, augmentation de coûts ou de frais, perte de bénéfices, déficit d'image de marque, report ou interruption de productions, de projets ou d'autres activités, perte de données, fichiers ou programmes informatiques.
- **5.** Toute action intentée par un tiers contre un Client est un dommage indirect et ne peut être indemnisée par **NETIA**.
- 6. Force Majeure: NETIA ne sera pas responsable de tout retard ou manquement à ses obligations dans le cas où ce retard ou ce manquement résulte d'un événement de Force Majeure tel que défini par la loi applicable selon ces CGV, tels que les incendies, les inondations, les guerres, sabotages, conflits ou pénuries de main-d'œuvre, fermetures d'usine ou défaillances d'équipements, ordres, règles ou réglementations d'un organisme ou d'une autorité gouvernementale, pandémies, impossibilités d'obtenir du matériel et toutes autres circonstances ou événements indépendants de la volonté de NETIA.

ETHIQUE

NETIA et le Client s'engagent :

- **1.** A se conformer à toutes les obligations découlant des lois et décrets applicables, y compris les lois anti-corruption et anti-blanchiment.
- 2. A tenir à jour tous les documents comptables et à mettre en œuvre les procédures de contrôle interne nécessaires pour vérifier la conformité des actes résultant de toute commande avec les lois et règlements applicables.
- **3.** A s'informer de tout soupçon de non-respect des lois anticorruption, et de tout non-respect de tout engagement relatif à cette section des CGV.

De plus, **NETIA** et le Client déclarent:

- **4.** Qu'ils ne sont pas, directement ou indirectement, ni aucun de leurs employés, dirigeants et représentants, impliqués dans des activités ou des pratiques qui constituent une infraction aux lois anti-corruption.
- **5.** Qu'ils ne sont pas, à leur connaissance, inscrits sur une liste établie par une autorité gouvernementale pour des activités ou pratiques liées au terrorisme et / ou au blanchiment d'argent, ni soumis à des sanctions économiques ou professionnelles, ni interdits ou empêchés d'exercer leur activité conformément aux lois applicables.
- **6.** Qu'ils s'interdisent de recevoir, transférer, conserver, utiliser ou cacher des ressources résultant d'activités illégales et qu'ils n'engageront aucune relation professionnelle d'aucune sorte avec des individus ou des entités impliqués dans des activités criminelles, en particulier au regard des lois luttant contre la corruption, le blanchiment d'argent, le trafic de droque et le terrorisme.
- **7.** Le non-respect par **NETIA** ou le Client de toute loi, règle ou réglementation anti-corruption, ou de toute disposition du présent article, sera considéré comme une faute contractuelle et autorisera l'autre partie, agissant de bonne



foi, à résilier toutes les commandes sans délai ni compensation d'aucune sorte.

11. INTERRUPTION

- 1. Si le Client ne respecte pas ses obligations envers **NETIA**, **NETIA** se réserve le droit de suspendre ou de résilier de manière anticipée toute commande en cours si une notification écrite envoyée au Client par courrier électronique reste sans effet pendant une période de quinze (15) jours calendaires.
- **2.** Si un Titulaire ne remplit pas ses obligations en vertu de l'Article 6 « Propriété Intellectuelle » des présentes CGV, **NETIA** peut résilier ses Licences, à tout moment, sur simple notification écrite.
- **3.** La suspension et la résiliation des commandes et Licences décidées conformément aux §1 et §2 n'impliquent aucun remboursement ni aucune autre compensation d'aucune sorte au bénéfice du Client fautif.
- **4.** A la date d'expiration de la Licence d'un Logiciel **NETIA** ou, le cas échéant, à sa date de résiliation, le Titulaire doit immédiatement détruire toute copie du Logiciel **NETIA** en question.

12. **CONFIDENTIALITE**

- 1. Toutes les informations et données, quelle que soit leur nature (technique, financière, commerciale, administrative ou autre) et la forme (orale ou écrite, finalisée ou sous forme de projet) échangées entre **NETIA** et le Client lors de négociations ou de l'exécution de commandes sont confidentielles, sauf si elles sont déjà connues du public.
- 2. Les informations confidentielles le demeurent pendant dix ans après la date de leur première transmission, ou jusqu'à ce qu'elles entrent dans le domaine public sans que **NETIA** ou le Client n'ait violé la confidentialité.
- 3. NETIA et le Client conviennent de mettre en œuvre toutes les mesures pertinentes pour garder secrètes les informations confidentielles auxquelles ils ont eu accès lors de négociations ou de l'exécution de commandes. NETIA et le Client s'engagent à ce que tous leurs employés, agents, sociétés mères et filiales se conforment à cette obligation.
- **4.** À l'expiration de leur dernier engagement contractuel réciproque, quelle qu'en soit la raison, **NETIA** et le Client se restitueront ou détruiront tous les documents contenant des informations confidentielles à l'exception de ceux qui constituent le cadre contractuel (voir Article 2 des présentes CGV).

13. **SOUS-TRAITANCE ET CESSION**

- **1. NETIA** peut sous-traiter tout ou partie de l'exécution d'une commande à un tiers, après en avoir informé le Client.
- **2. NETIA** peut céder à toute entité juridique de son choix ses droits et obligations, à condition seulement d'en informer le Client par les moyens de son choix.
- **3. NETIA** peut également réaliser toute opération impliquant un changement de contrôle majoritaire de la société ou de l'une de ses filiales sans modifier ses engagements relatifs à aux ventes.

4. Le Client ne peut céder totalement ou partiellement ses droits et obligations en ce qui concerne ses engagements contractuels à un tiers sans le consentement écrit exprès de **NETIA**.

14. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

- **1. NETIA** et le Client s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de traitement des données personnelles.
- 2. Au cours de la négociation, puis de la fourniture de matériels, logiciels ou services, et plus généralement pour satisfaire à ses obligations en vertu des présentes CGV, et à ces seules fins, **NETIA** collectera et traitera des données personnelles relatives aux employés ou directeurs du Client telles que : nom, prénom, fonction, coordonnées professionnelles (email, numéro de téléphone), adresse IP, connexions aux Logiciels **NETIA**.
- **3.** Ces données personnelles sont conservées par **NETIA** pendant la durée de ses relations contractuelles avec le Client. Après l'expiration de ces relations, quelles qu'en soient les raisons, **NETIA** conservera ces données pour une période supplémentaire de 5 ans après laquelle elles seront définitivement supprimées.
- **4.** Les employés et directeurs du Client ont le droit de demander à **NETIA** l'accès, la rectification ou l'effacement de leurs données personnelles. Ils peuvent également demander la restriction du traitement de leurs données ou s'opposer à tout traitement.
- **5.** Réciproquement, **NETIA** a le droit de demander au Client de rectifier ou de supprimer toutes les données personnelles stockées dans leurs systèmes d'information concernant **NETIA** ou ses employés et directeurs.
- **6. NETIA** et le Client mettent en œuvre les mesures techniques et organisationnelles assurant une protection appropriée des données personnelles qu'ils collecteraient et traiteraient.

15. LOI APPLICABLE, JURIDICTION ET TRIBUNAL

- 1. La validité, l'interprétation et l'exécution des présentes CGV sont soumises au droit français, en excluant expressément la Convention des Nations Unies sur les contrats de ventes internationales de marchandises (Convention de Vienne), dans une juridiction utilisant la langue française, tant pour les règles de forme que celles de fond, à l'exception de ces stipulations qui s'avèreraient contraires aux règles, Européennes ou internationales, applicables dans le pays où le Logiciel **NETIA** est utilisé.
- 2. EN CAS DE LITIGE ET APRÈS ÉCHEC D'UNE TENTATIVE ANTÉRIEURE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE, LA JURIDICTION EXPRESSE EST ACCORDÉE À LA COUR COMPETENTE DU SIEGE DE **NETIA**, QUI APPLIQUERA LA LOI FRANÇAISE ET UTILISERA LA LANGUE FRANÇAISE POUR SES JUGEMENTS ET DÉLIBÉRATIONS, NONOBSTANT LA PLURALITE DES DÉFENDEURS OU DES DEMANDES DE GARANTIE, MÊME POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU LES PROCÉDURES DE PROTECTION EN RÉFÉRÉES OU SUR DEMANDE.